

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le dix-huit juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le douze juillet précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **24**

ALEX : Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMÉDÉ

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Chantal PASSET, Gaëlle VERJUS, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **5**

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Catherine HAUETER à Patrick HERBIN, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Didier THÉVENET à Pascale MEROTTO, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Amandine DUNAND

Absents : **2**

Stéphane BESSON, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Nathalie BULEUX

DEL2023-063 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Rapporteur : Monsieur Sébastien BRIAND

Vu la Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'Environnement prévoyant que chaque EPCI doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers »;

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiant les obligations du rapport annuel en introduisant "le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets" ;

Vu le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets et fixant les indicateurs techniques devant figurer dans le rapport ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Déchets » réunie le 3 juillet 2023 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 11 juillet 2023 ;

Considérant que ce rapport doit être ensuite soumis aux Conseils municipaux des communes, membres de la Communauté de Communes, afin d'être mis à disposition du public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCVT pour l'année 2022, tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le communiquer aux Communes membres de la CCVT pour l'information des Conseils municipaux et la mise à disposition du rapport au public ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Secrétaire de séance
Nathalie BULEUX



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Buleux", with a horizontal line underneath.

*Délibération transmise en Préfecture le 26/07/2023
Publiée le 26/07/2026*



RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS



2022

RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

2022

Depuis la **loi n° 95-101 du 2 février 1995**, relative au renforcement de la protection de l'environnement, chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit établir annuellement « un rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers ».

La **loi n° 2015-992 du 17 août 2015** relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifie les obligations du rapport annuel en introduisant « **le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets** ».

Le **décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015** portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets fixe les indicateurs techniques et financiers, devant figurer dans le rapport.

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE	4
a. Le territoire.....	4
b. Collecte : organisation et tonnages.....	4
c. Prévention et actions de sensibilisation :.....	13
A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT	14
B- LES INDICATEURS FINANCIERS	15
a. Budget prévisionnel 2022.....	15
b. Fonctionnement réalisé 2022.....	15
c. Investissement réalisé 2022.....	17
d. Recettes issues de la vente des matériaux de la collecte sélective	188
e. Soutiens issus des éco-organismes	20
f. Coût aidé.....	20

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

A.1 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE

a. Le territoire

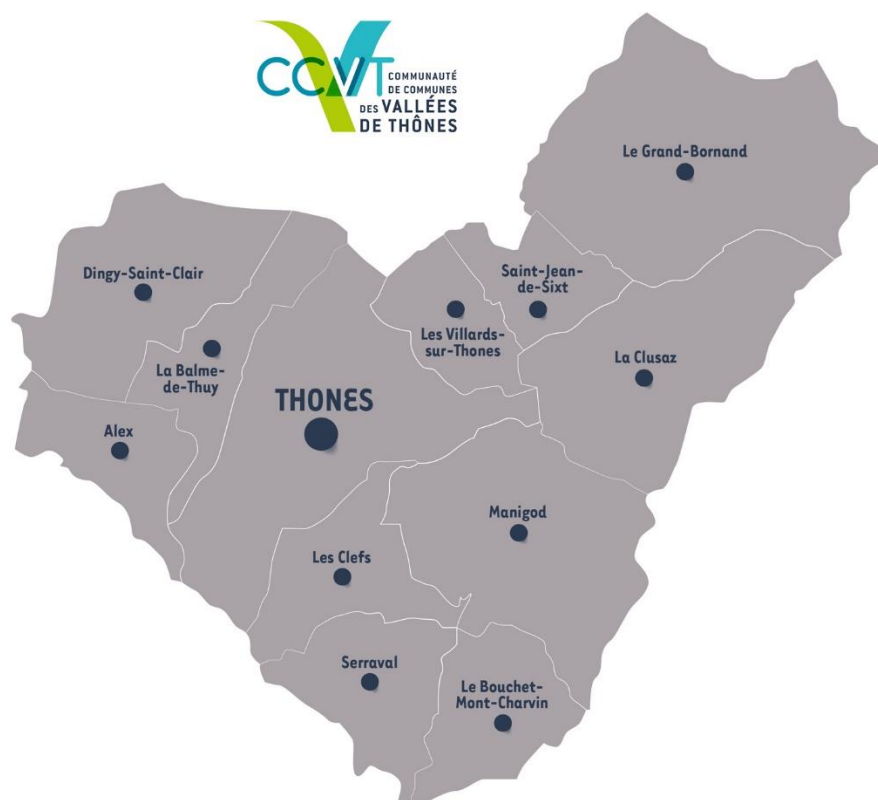
Située en Haute-Savoie, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) regroupe 12 communes pour une superficie totale de 349,70 km².

Le territoire de la CCVT est à dominante rurale, marqué par une importante augmentation de la population en périodes saisonnières essentiellement liée aux flux touristiques. Au 1^{er} janvier 2022, la population permanente de la CCVT était de **19 213 habitants**.

La CCVT est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2006, délibération n°2005/47 du 7 novembre 2005 et arrêté préfectoral n°2005/2917 du 30 décembre 2005. La commission déchets regroupe 17 élus qui travaillent sur la conduite et l'organisation de la gestion du service.

En 2022, **14 953,33 tonnes** de déchets (recyclables, non recyclables et déchetteries) ont été collectées sur le territoire de la CCVT soit environ **765 kg/habitant permanent**.

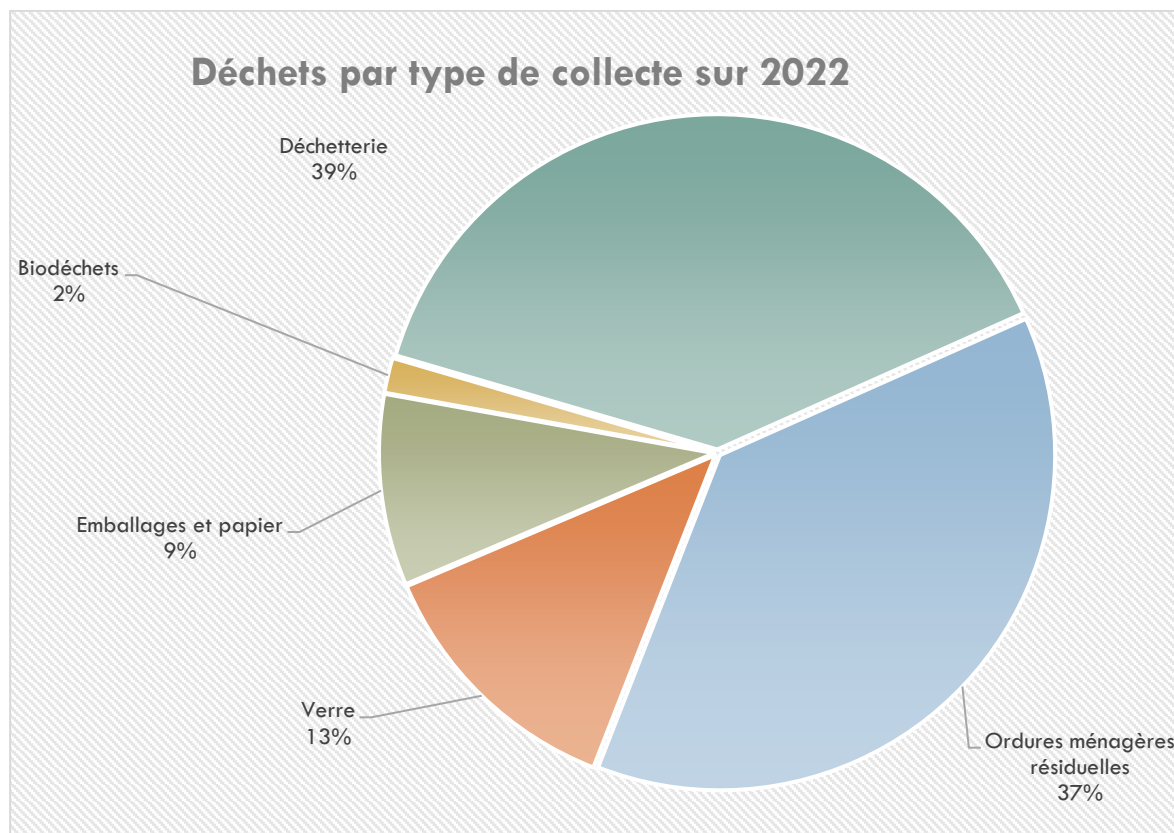
Le tonnage par habitant, supérieur à la moyenne nationale de 580 kg/hab./an, inclut les déchets issus de la fréquentation touristique ainsi que ceux des professionnels déposés en déchetterie.



LE TERRITOIRE DE LA CCVT

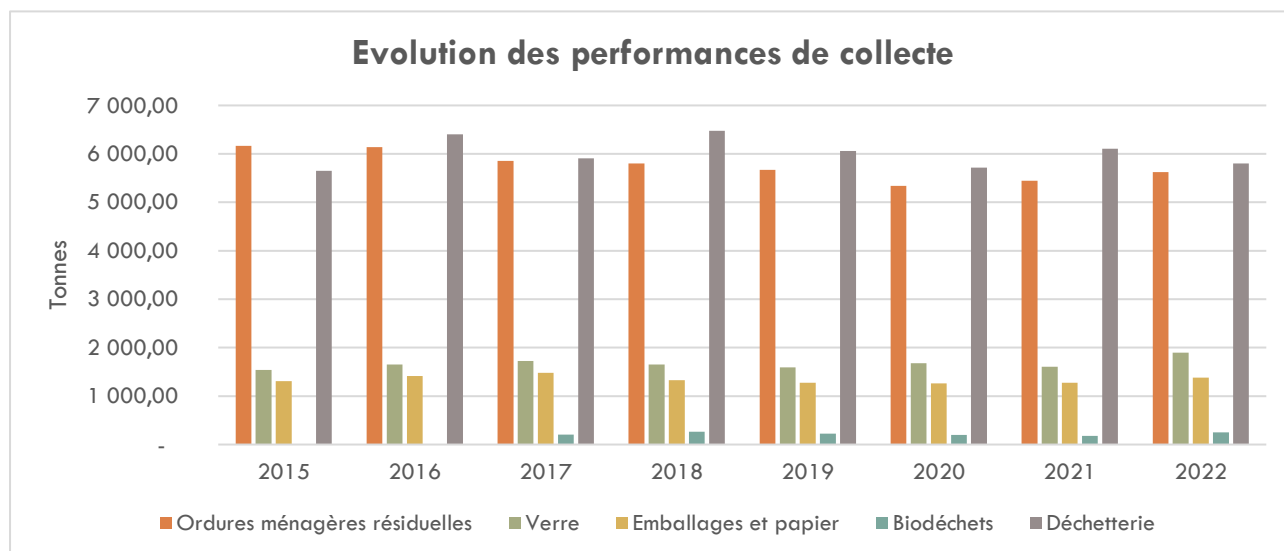
b. Collecte : organisation et tonnages

■ Les tonnages 2022



Type de collecte	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères résiduelles	6 168,00	6 140,00	5 857,00	5 800,62	5 671,22	5 340,32	5 447,70	5 620,40
Verre	1 539,00	1 649,00	1 726,23	1 653,64	1 590,36	1 675,31	1 606,89	1 897,02
Emballages et papier	1 307,00	1 415,00	1 483,30	1 329,39	1 275,18	1 262,98	1 272,72	1 380,06
Biodéchets			202,23	267,30	225,52	200,75	175,92	253,39
Déchetterie	5 651,00	6 406,00	5 905,00	6 474,32	6 058,02	5 715,50	6 103,33	5 802,46
Total	14 665,00	15 610,00	15 173,76	15 525,27	14 820,30	14 194,86	14 606,56	14 953,33

EVOLUTION DES QUANTITE DE DECHETS DE 2015 A 2022 (EN TONNES)



EVOLUTION DES QUANTITE DE DECHETS DE 2015 A 2022 (EN KG/HABITANT)

Type de collecte	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ordures ménagères résiduelles	324	320	301	294	297	278	284	293
Verre	81	86	89	84	83	87	84	99
Emballages et papier	69	74	76	67	67	66	66	72
Biodéchets								
Déchetterie	297	333	303	327	317	298	318	302
Total	771	813	769	772	764	729	751	765

Il n'est pas possible de calculer la quantité de biodéchets par habitants, en effet seuls les professionnels volontaires ont un système de collecte des biodéchets.

Fin 2022, on dénombre 452 conteneurs répartis sur plusieurs points d'apport volontaire :

	VERRE	EMBALLAGES RECYCLABLES	OM
Conteneurs	120 <i>(dont 15 conteneurs aériens)</i>	142 <i>(dont 18 conteneurs aériens)</i>	208
Nombre de points d'apport volontaire sur lesquels ils sont répartis	118	120	102

La collecte en porte à porte des ordures ménagères a été arrêté pour l'ensemble du territoire en 2021. La collecte est effectuée en totalité en points d'apport volontaire.

Une collecte de cartons en porte à porte est organisée pour les professionnels équipés d'une presse à balle. Les cartons collectés rejoignent ceux déposés en déchetteries.

■ Les ordures ménagères

- Organisation de la collecte :

La collecte des ordures ménagères est assurée en régie par la Communauté de communes. Elle est réalisée en totalité en points d'apport volontaire (PAV) sur les 12 communes de la CCVT.

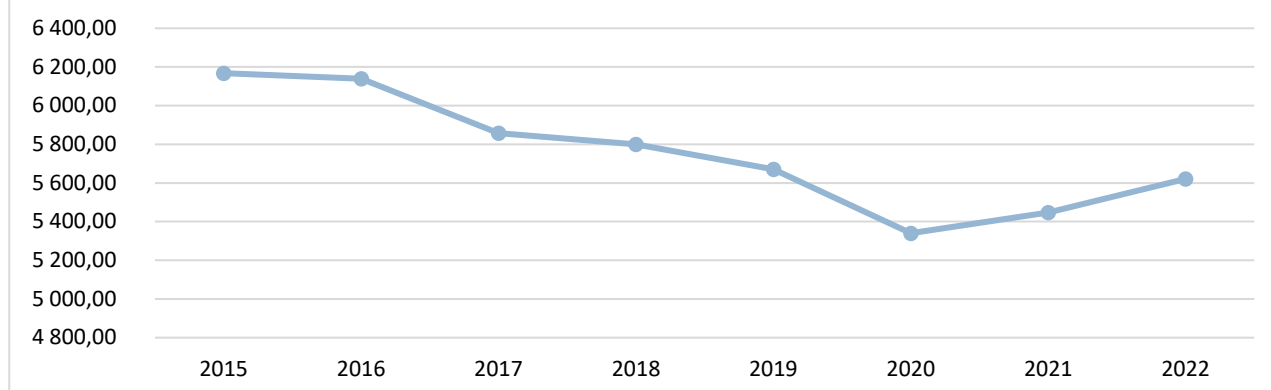
Une fois collectées, les ordures ménagères sont déchargées au quai de transfert situé au lieu-dit Morette à Thones. Elles sont ensuite transférées par l'entreprise de transport MAUFFREY à l'unité de valorisation énergétique du Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA) à qui est délégué le traitement par incinération.

- Tonnages des ordures ménagères collectées :

Le total des ordures ménagères collectées en 2022 s'élève à **5 620,40 tonnes, soit 293 kg/hab. permanent.**

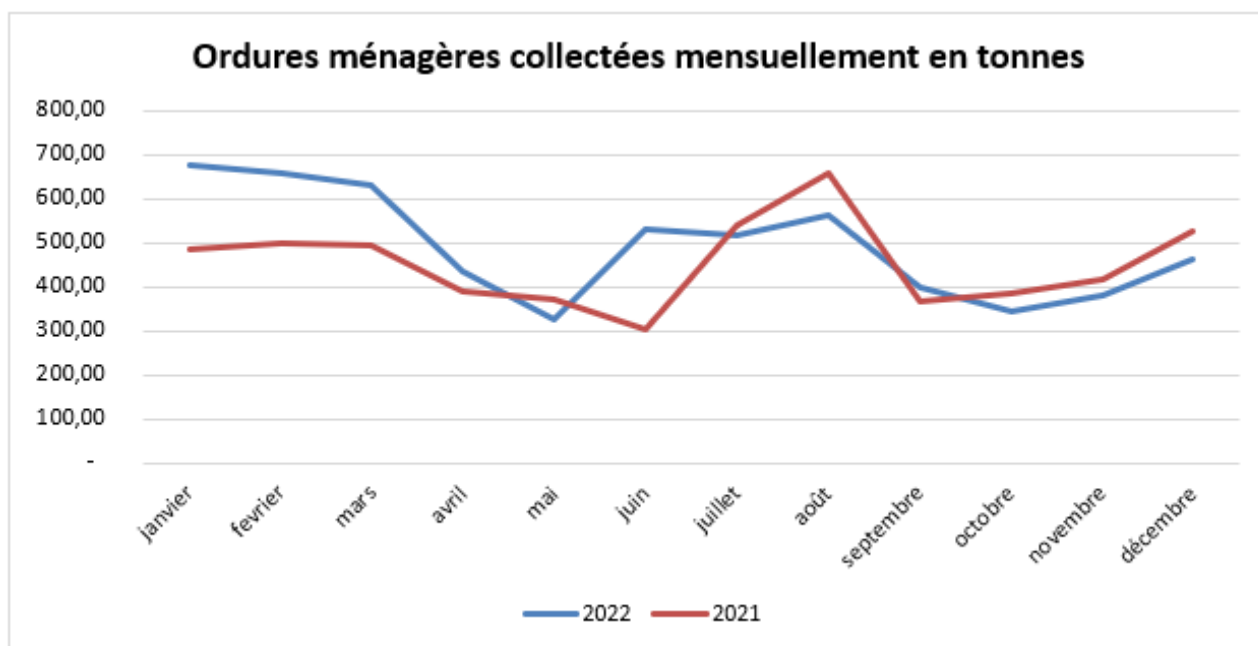
Ordures ménagères collectées en 2022 = **5 620,40 Tonnes**
Soit **293 kg/habitant**
(284 kg/hab. en 2021)

Ordures ménagères collectées de 2015 à 2022 en tonnes



Comme habituellement, sur l'année 2022, la quantité d'ordures ménagères varie considérablement, dû au flux touristique en hiver et en été. Les mois de janvier et mars, ainsi que juillet et août voient leurs tonnages collectés doubler par rapport aux inter-saisons en printemps et en automne. On remarque une production de déchets significativement plus importante en début d'année 2022 par rapport à 2021. Cela est en partie dû à la fermeture des stations durant cette période en 2021 du fait du covid.

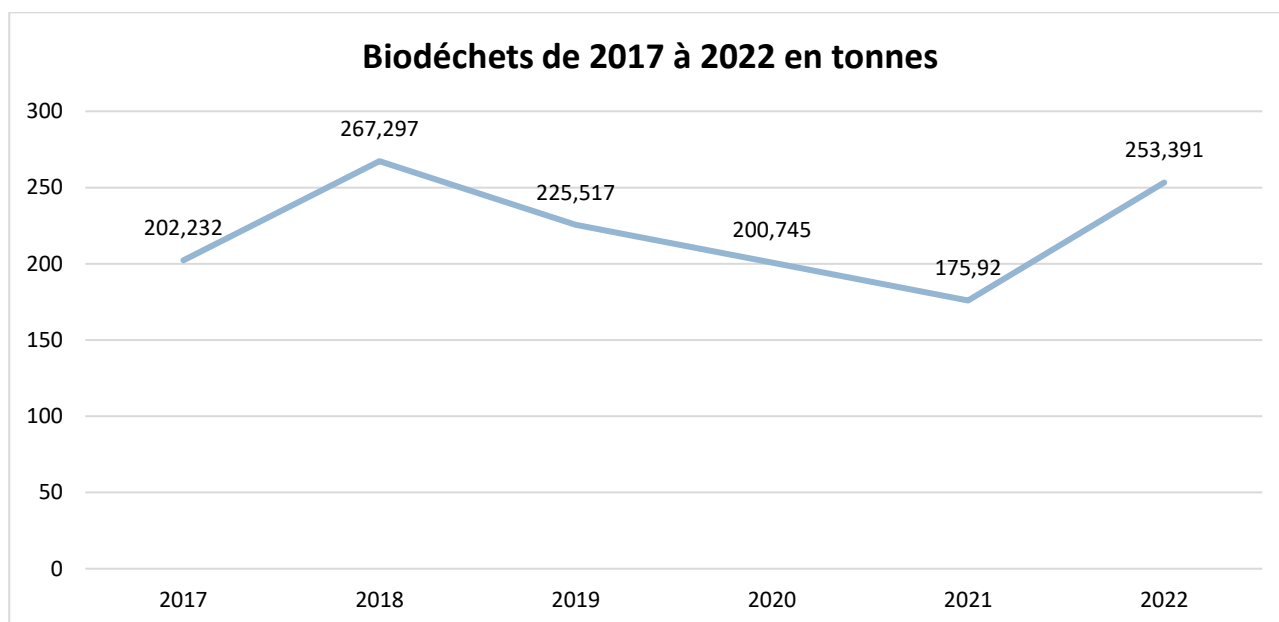
Ordures ménagères collectées mensuellement en tonnes



■ Les biodéchets

Depuis fin 2016, la CCVT a mis en place la collecte des biodéchets, aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles, dont la caractéristique est d'être entièrement biodégradables, auprès des professionnels de l'alimentaire et de la restauration volontaire.

La CCVT fait appel à la société TRI VALLEES pour la collecte et la valorisation de ce type de déchets. Ils sont transformés en énergie et en engrais dans un méthaniseur agricole.



Après deux années impactées par la crise sanitaire, la collecte des biodéchets a permis de valoriser plus de 253 tonnes, atteignant presque le niveau de 2018 et dépassant celui de 2019. Fin 2022, 94 professionnels étaient inscrits à la collecte.

■ Le tri sélectif

- Organisation de la collecte :

En 2022, la collecte sélective des déchets recyclables a été gérée en régie. Elle est entièrement réalisée en points d'apport volontaire grâce au réseau de conteneurs répartis sur les 12 communes du territoire.

Une fois collectés, les déchets d'emballages et papiers recyclables sont déchargés au centre de tri de l'entreprise Excoffier à Villy-le-Pelloux. Le verre, quant à lui, est stocké au quai de transfert situé à Morette puis transporté en usine de recyclage par un prestataire.

- Tonnages des déchets recyclables collectés :

Le total des déchets recyclables collectés en 2022 s'élève à 3 277,08 tonnes, dont 1 380,06 tonnes d'emballages et papier (soit 72 kg/hab. permanent) et 1 897,02 tonnes de verre (soit 99 kg/hab. permanent).

Emballages recyclables et de papier collectés en 2022 = 1 380,06 Tonnes

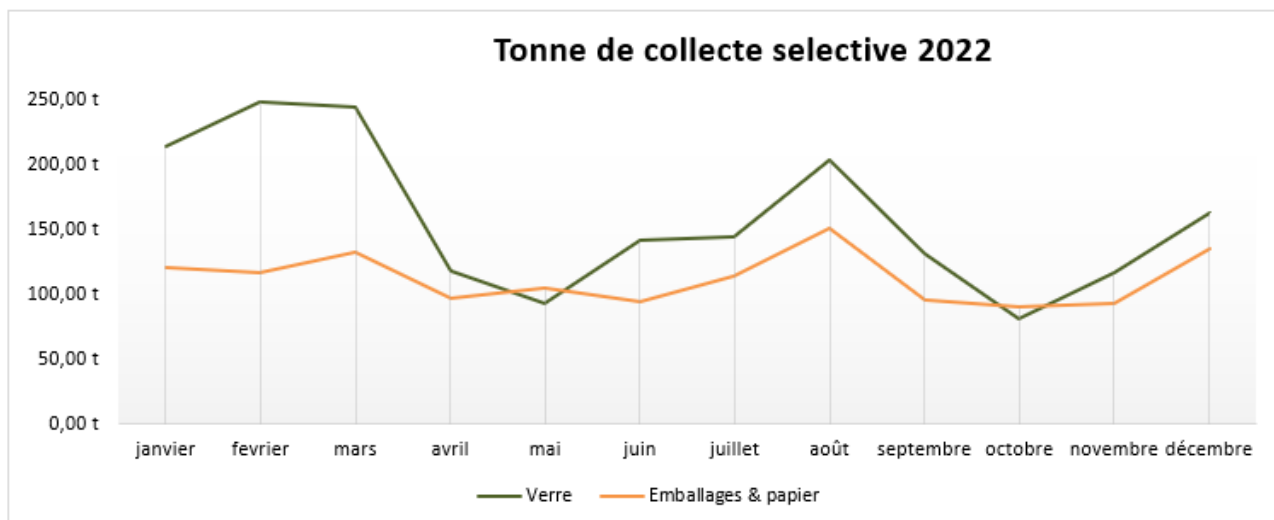
Soit 72 kg/habitant

(66 kg/hab. en 2021)

Verre collecté en 2022 = 1 897,02 Tonnes

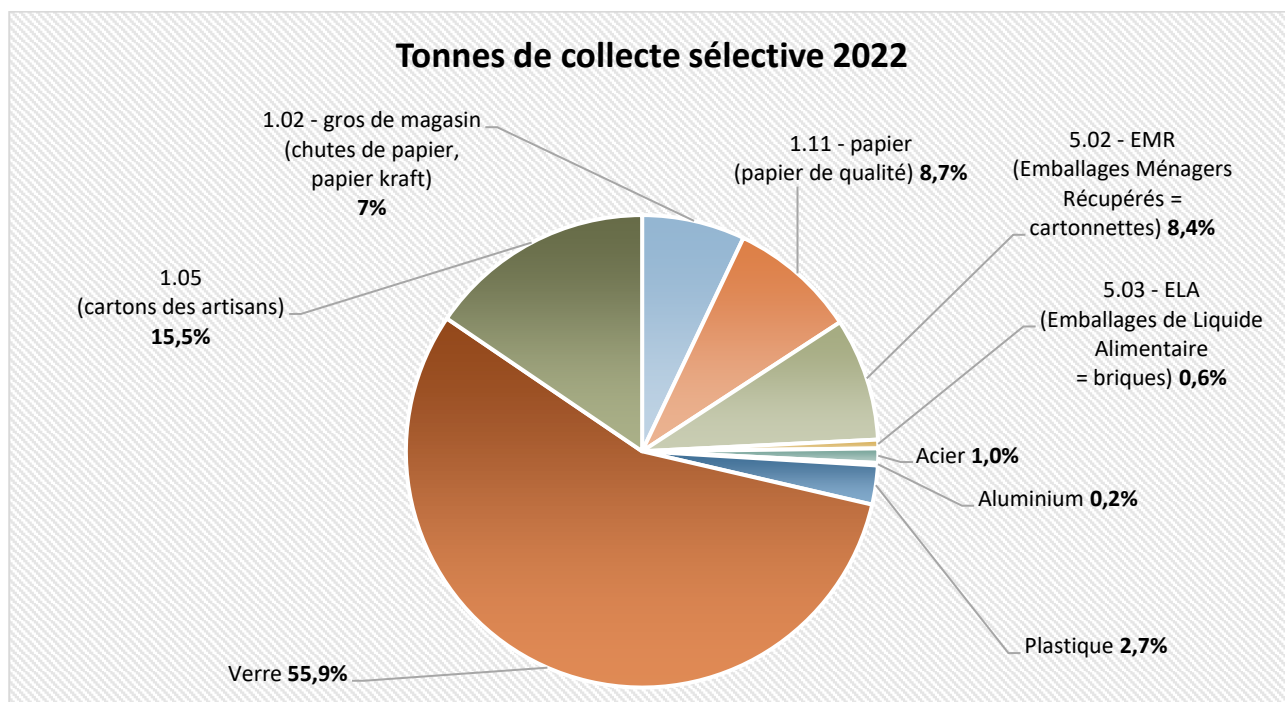
Soit 99 kg/habitant

(84 kg/hab. en 2021)



De même que pour les ordures ménagères, on observe une variation pour la collecte du verre due à la fréquentation touristique. En revanche, la variation pour les emballages et papiers est beaucoup moins marquée (sauf sur le mois d'août). On peut donc en déduire que les touristes et/ou les professionnels en activité durant ces périodes sont moins assidus au tri.

Une fois triés, les déchets de la collecte sélective sont séparés en différents matériaux qui seront recyclés.



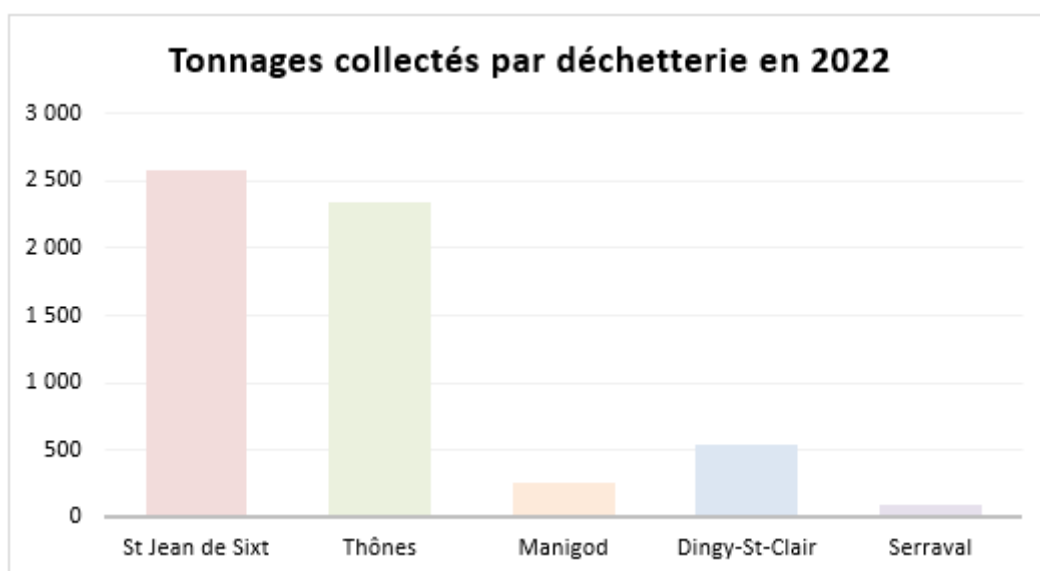
■ Les déchets de déchetterie :

▪ Organisation :

Le territoire compte 5 déchetteries, situées sur les communes de THÔNES, SAINT-JEAN-DE-SIXT, MANIGOD, SERRAVAL et DINGY-SAINT-CLAIR. Les 5 déchetteries sont gérées en régie par la CCVT.

DECHETS ACCEPTES				
Thônes	Saint-Jean-de-Sixt	Dingy-Saint-Clair	Manigod	Serraval
Encombrants, incinérables, gravats, cartons, ferraille, piles et batteries, bois, Déchets d'Equipements Electriques et Electronique (DEEE), Déchets Diffus Spécifiques (DDS : peintures, solvants...), huiles, lampes usagées, cartouches d'encre, déchets verts, mobilier, textiles, pneus, radiographies, capsules de café, ...			Encombrants, cartons, ferraille, gravats, piles et batteries, lampes usagées, cartouches d'encre, huiles, déchets verts, DEE, textiles, pneus, DDS, radiographies, capsules de café	Encombrants, ferrailles, cartons, petits appareils ménagers et écrans, textiles

Les déchetteries de THÔNES et SAINT-JEAN-DE-SIXT acceptent également les cadavres d'animaux inférieurs à 40kg.



Pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCVT, l'accès à ces 5 déchetteries est gratuit dans la limite de 2 m³ par jour et par personne, sauf pour les DDS, D3E, ferrailles, cartons, mobiliers, textiles, pour lesquels il n'y a pas de limite.

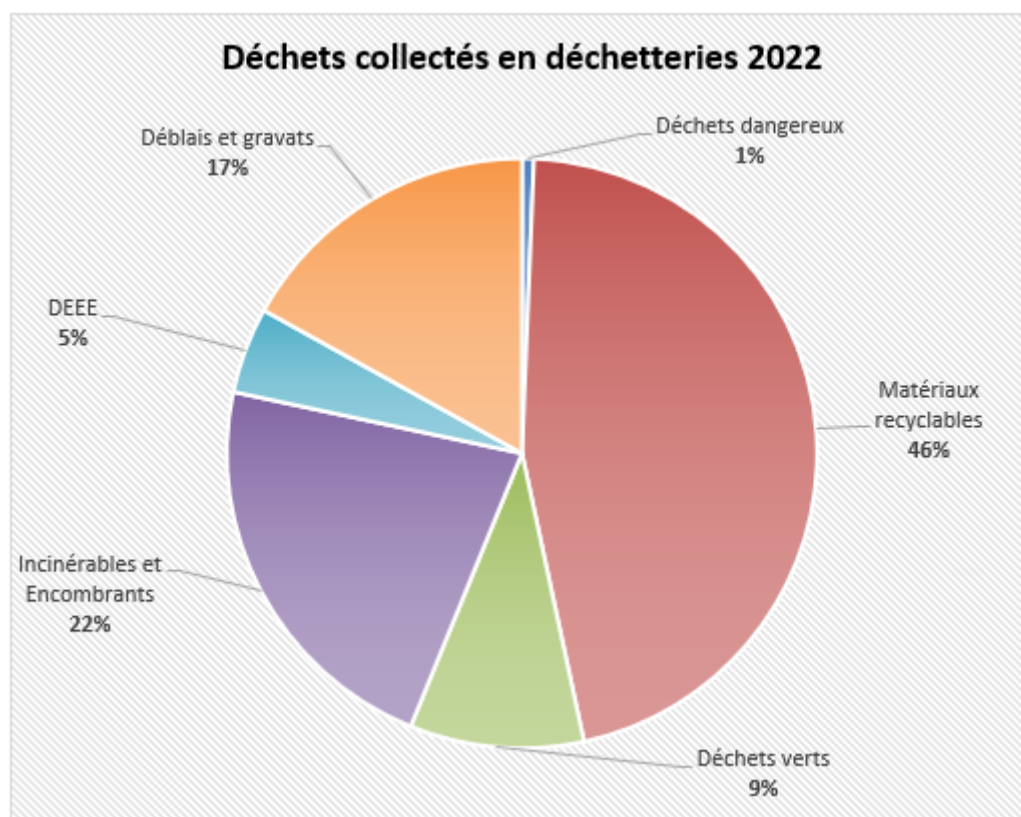
Pour les professionnels, l'accès est payant à raison de 20,90 € TTC (19 € HT) par m³ ou 11,55 € TTC (10,50 € HT) par ½ m³, sauf pour les cartons, la ferraille, les DEEE pour lesquels il n'y a pas de limite et les incinérables dont le dépôt est gratuit dans la limite de 2 m³ par jour. En revanche, les professionnels ne sont pas autorisés à déposer de déchets verts, de gravats, de pneus et d'huiles moteur. Le règlement se fait en achetant des tickets à la CCVT ou en mairie dans les communes de La Clusaz, Le Grand-Bornand, Saint-Jean-de-Sixt, Thônes et Dingy.

TONNAGE PAR DECHETTERIE ET PAR FLUX

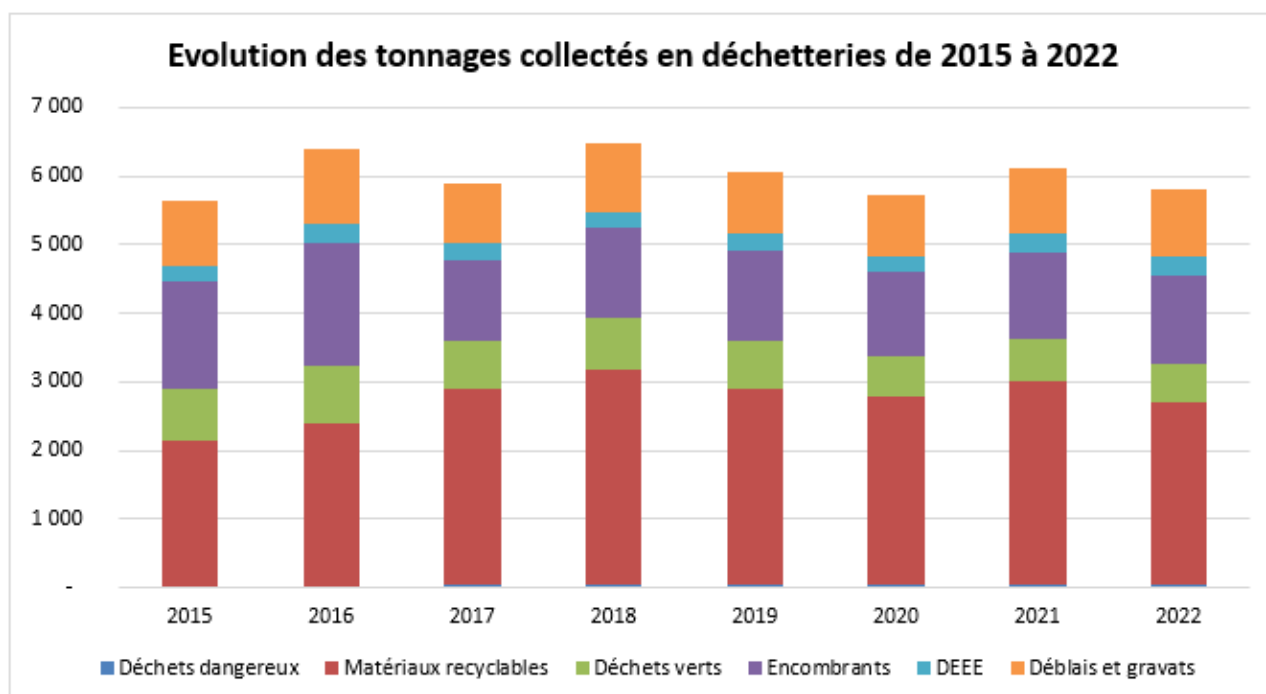
	St Jean de Sixt		Thônes		Manigod		Dingy		Serraval	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Incinérables	208,040 t	252,340 t	242,360 t	219,560 t			67,060 t	65,060 t		
Encombrants	293,400 t	212,600 t	196,620 t	157,360 t	138,120 t	188,860 t	76,180 t	67,920 t	65,620 t	88,700 t
Déchets verts	253,280 t	292,260 t	261,820 t	280,200 t	37,760 t	55,460 t				
Bois	573,020 t	678,220 t	316,700 t	320,040 t			91,280 t	135,120 t		
Ferraille	172,960 t	203,680 t	166,280 t	167,200 t	18,600 t	46,980 t	38,660 t	70,460 t	20,180 t	41,160 t
Gravats	404,540 t	399,280 t	435,500 t	381,840 t	28,080 t	44,840 t	114,760 t	115,640 t		
Cartons	173,200 t	218,020 t	171,940 t	147,660 t	8,460 t	15,760 t	32,120 t	42,620 t		
Plâtre	44,440 t	14,540 t	17,100 t	39,600 t	1,600 t	6,500 t	21,300 t	32,160 t		
DDS/DMS	7,400 t	8,794 t	15,769 t	13,004 t	0,712 t	1,078 t	2,782 t	4,397 t		
Extincteurs	0,252 t	0,046 t	1,098 t	0,501 t						
batteries/piles	1,295 t	0,514 t	1,253 t	0,588 t	0,000 t	0,494 t	0,434 t	0,456 t		
batteries	0,387 t	0,975 t	2,976 t	2,971 t			0,759 t	0,616 t		
Amiante lié	0,545 t	1,276 t	1,690 t	2,261 t						
Bouteilles de gaz	0,024 t	0,174 t	0,235 t	0,286 t			0,000 t	0,002 t		
Mobilier	304,680 t	269,520 t	355,640 t	378,040 t			63,560 t	72,240 t		
D3E	121,132 t	116,771 t	116,087 t	108,289 t	11,772 t	15,995 t	22,309 t	26,034 t	2,379 t	3,014 t
textiles	19,265 t	20,580 t	44,950 t	39,260 t	4,505 t	4,355 t	6,815 t	6,665 t	0,770 t	2,490 t
TOTAL	2 577,860 t	2 689,590 t	2 348,018 t	2 258,660 t	249,609 t	380,322 t	538,019 t	639,390 t	88,949 t	135,364 t

- Tonnages des déchets collectés en déchetterie :

Déchets de déchetteries collectés en 2022 = **5 802,455 Tonnes**
 Soit 302 kg/habitant
 (318 kg/hab. en 2021)



La catégorie matériaux recyclables regroupe : bois, ferraille, papiers/cartons, plâtre, pneus, mobilier et textiles.



c. Prévention et actions de sensibilisation :

■ Le compostage

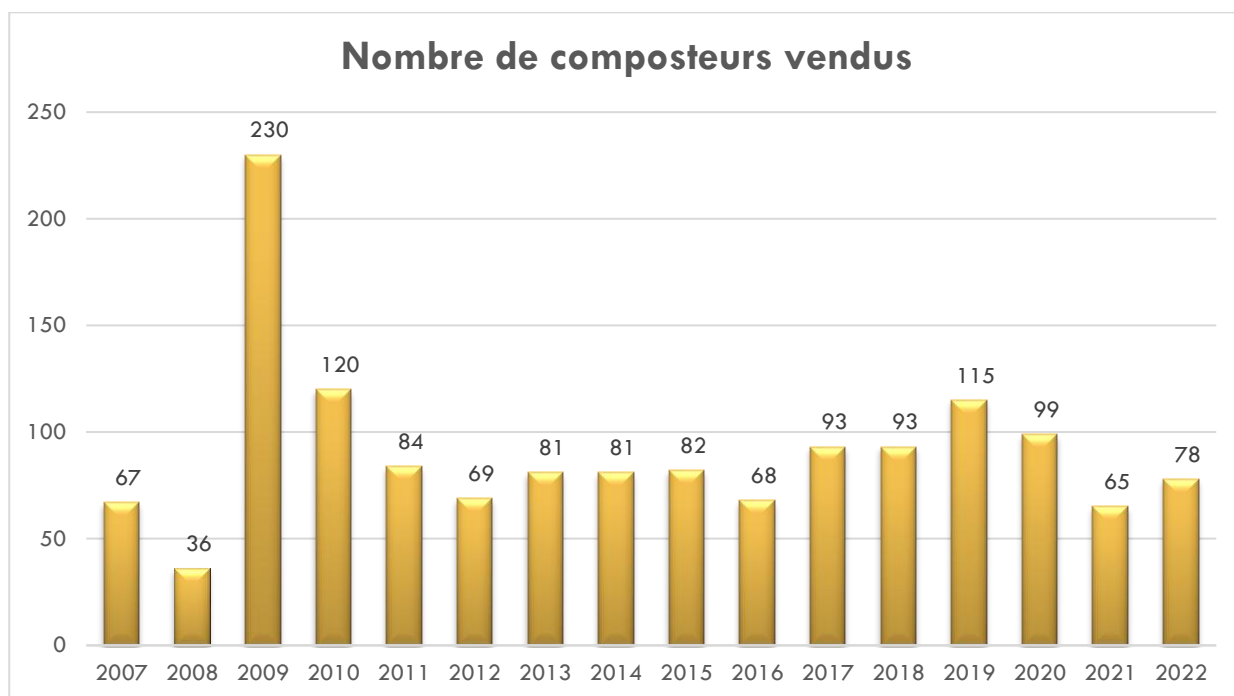
Les déchets organiques représentant en moyenne 1/3 du contenu d'une poubelle d'ordures ménagères. La CCVT promeut le compostage afin de réduire les quantités de déchets incinérés.

Ainsi, elle propose des composteurs en polyéthylène de 400 L à tarif préférentiel de 20,40 € TTC (17 € HT) ou en bois de 600 L à 57,00 € TTC (47,50 € HT).

La CCVT installe également des sites de compostage partagé en copropriété à tarif préférentiel de 99,00 € TTC (82,50 € HT). Il comporte 3 bacs en bois de 600 L.

Des sites de compostage publics sont également mis en place.

A fin 2022, 1 476 composteurs ont été vendus depuis 2007, 2 sites de compostage partagés en copropriété et 4 publics ont été installés.



■ Animation auprès du public par l'ambassadeur de tri

Après un fort ralentissement des animations durant la crise sanitaires, elles ont pu reprendre normalement. En 2022, 24 ateliers ont été menés sur les thématiques des biodéchets, du compostage, de la bonne gestion des déchets verts, des nouvelles consignes de tri et de la réduction des déchets. Elles ont été conduites auprès de publics variés allant des scolaires, aux professionnels et au grand public.

■ STOP PUB

La CCVT fournit aux habitants qui le souhaitent des autocollants Stop pub à coller sur leur boîte aux lettres afin de réduire le volume de déchets causé par la publicité papier.

■ Broyage des déchets verts

Au printemps 2021, un nouveau service de broyage des déchets verts à domicile a été expérimenté. En 2022, il a été étendu à toutes les communes de la CCVT. Gratuit pour l'utilisateur, ce service a pour objectif de valoriser les déchets de jardin sur place pour éviter les trajets en déchetterie, puis leur transport hors du territoire pour leur traitement. Deux campagnes sont organisées annuellement, au printemps et à l'automne. Cela a permis de réaliser 270 rendez-vous de broyage, à domicile, réalisés par le chantier d'insertion.

■ Communication tout public

Des informations relatives au tri et à la réduction des déchets sont communiquées via l'infos tri, le journal intercommunal, le site internet, les réseaux sociaux de la CCVT (Facebook et LinkedIn), des flyers, des vidéos et la presse.

Fin 2022, une importante campagne de communication a été réalisée pour annoncer le changement des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023. Chaque foyer a notamment reçu un courrier et un mémo-tri pour expliquer les modifications.

En outre, la CCVT met à disposition de chaque foyer un sac de pré-collecte rappelant les consignes de tri et permettant de faciliter le stockage et le transport des déchets recyclables jusqu'aux conteneurs.

■ Réemploi en déchetterie

Dans les déchetteries de THONES, SAINT-JEAN-DE-SIXT et DINGY-SAINT-CLAIR, il est possible de déposer ou récupérer du bois destiné au chauffage. Cela évite le transport hors du territoire de déchets qui sont valorisés localement.

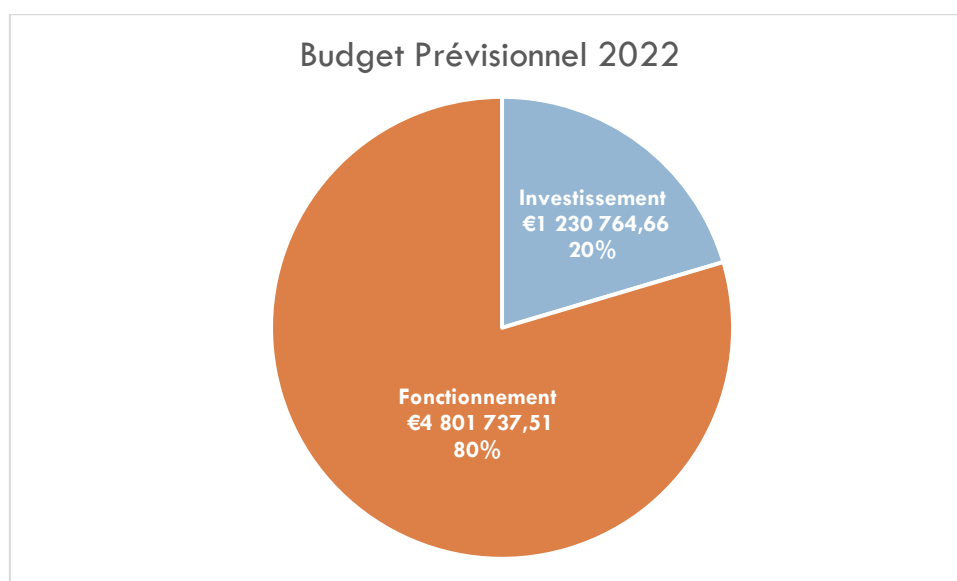
A.2 LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

Selon leur type, les déchets suivent des filières différentes :

- **Ordures ménagères** : incinérées à CHAVANOD au sein de l'usine Synergie, l'unité de valorisation du SILA.
- **Déchets de la collecte sélective** : triés au centre de tri de VILLY-LE-PELLOUX puis expédiés vers différents centres de recyclage.
Le verre est quant à lui transféré à BEZIERS pour y être recyclé, le transport est assuré par SATM.
- **Biodéchets** : collectés et valorisés par TRI VALLEES par le principe de méthanisation pour la création d'engrais utilisable dans l'agriculture et la production d'énergie grâce au biogaz dégagé, à Tournon.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

a. Budget prévisionnel 2022



Au 1^{er} janvier 2022, l'ancienne déchetterie de Thônes a été sorti du patrimoine de la collectivité.

Ce bien avait fait l'objet de subventionnement en 2004. Il convient donc de solder ces subventions pour leur Valeur Nette comptable qui s'élève à 100 351,68 €, ce qui fait augmenter du même montant, les recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

b. Fonctionnement réalisé 2022

Dépenses 2022 = 4 137 538,26 €

*Dépenses 2021 = 3 555 335,63 €
+ 16,38%*

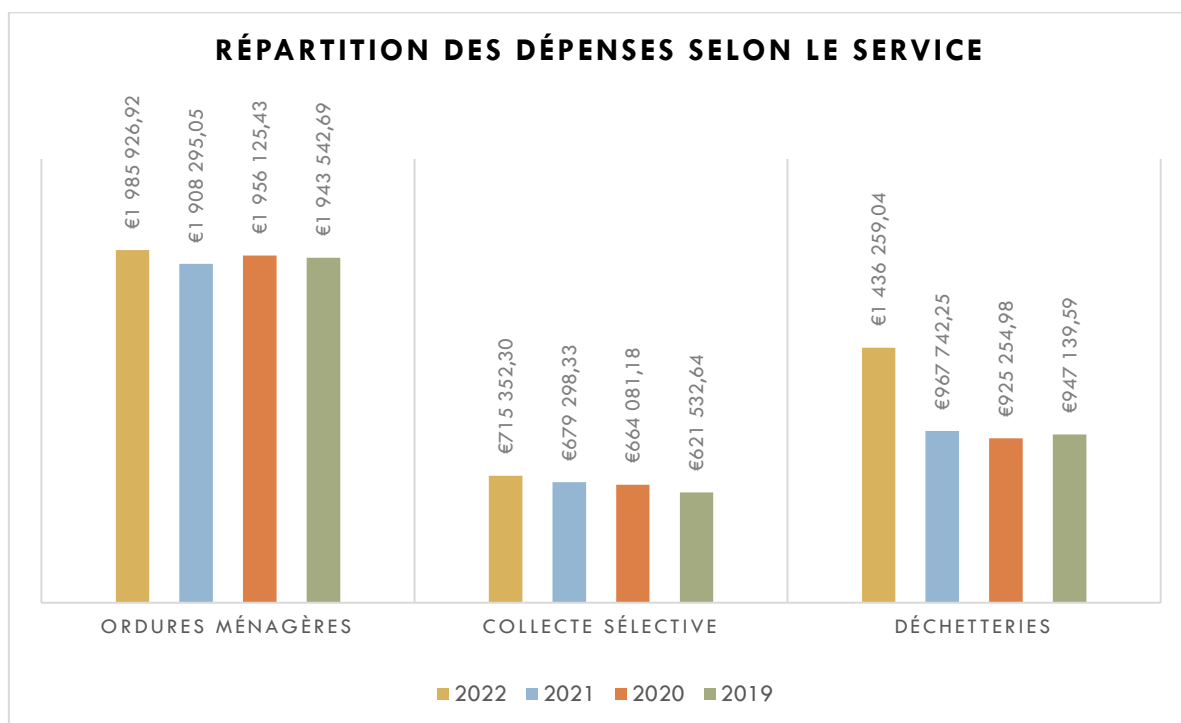
Recettes 2022 = 4 995 885,76 €

*Recettes 2021 = 4 483 838,14 €
+ 11,42%*

Résultat 2022 (avant affectation) =

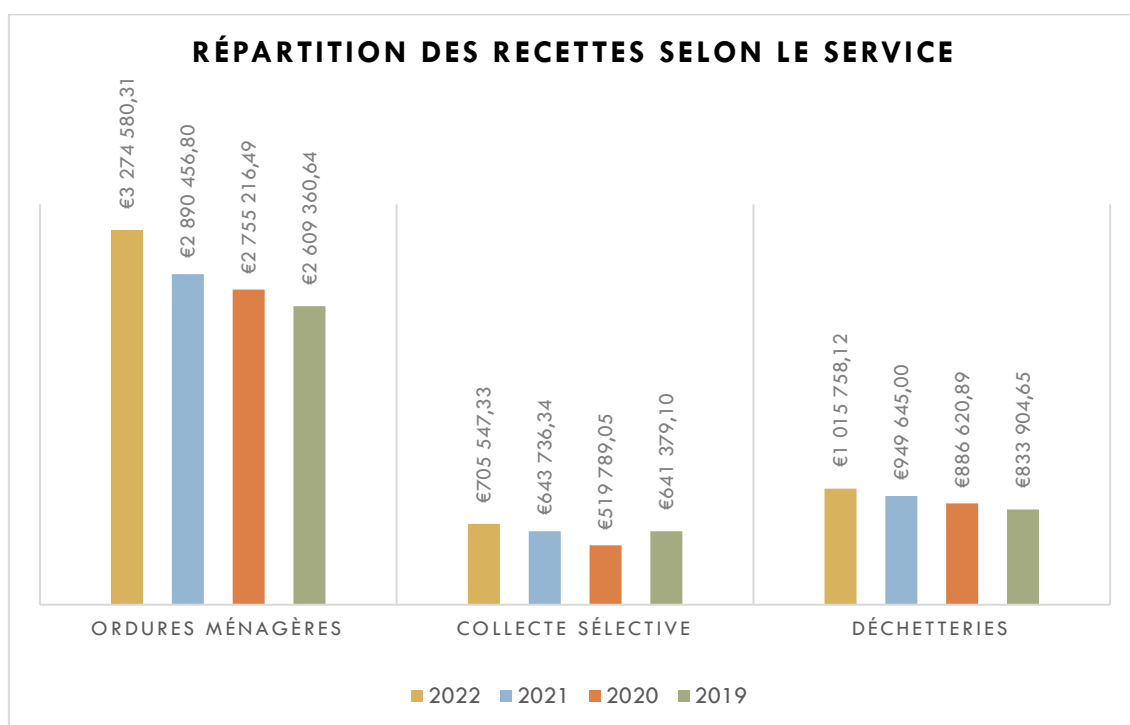
858 347,50 €

*Résultat 2021 = 928 502,51 €
- 7,56%*



La hausse des dépenses de fonctionnement s'explique essentiellement par :

- ✓ La sortie d'inventaire de l'ancienne déchetterie de Thônes pour 334 954.15 €,
- ✓ La dotation aux amortissements qui s'élèvent à 616 769 €, soit + 95 203 €,
- ✓ Les frais de personnel du service déchetterie qui ont augmenté de 36 564.32 € et qui correspondent à la refacturation des agents du budget principal au budget annexe, ainsi que le remboursement des frais de personnel des déchetteries aux communes de Serraval et de Manigod (pas de frais sur Manigod en 2021),
- ✓ L'achat de conteneurs (dépense effectuée en section de fonctionnement car les conteneurs ont vocation à être revendus) pour 27 310 €.



La hausse des recettes de fonctionnement s'explique par :

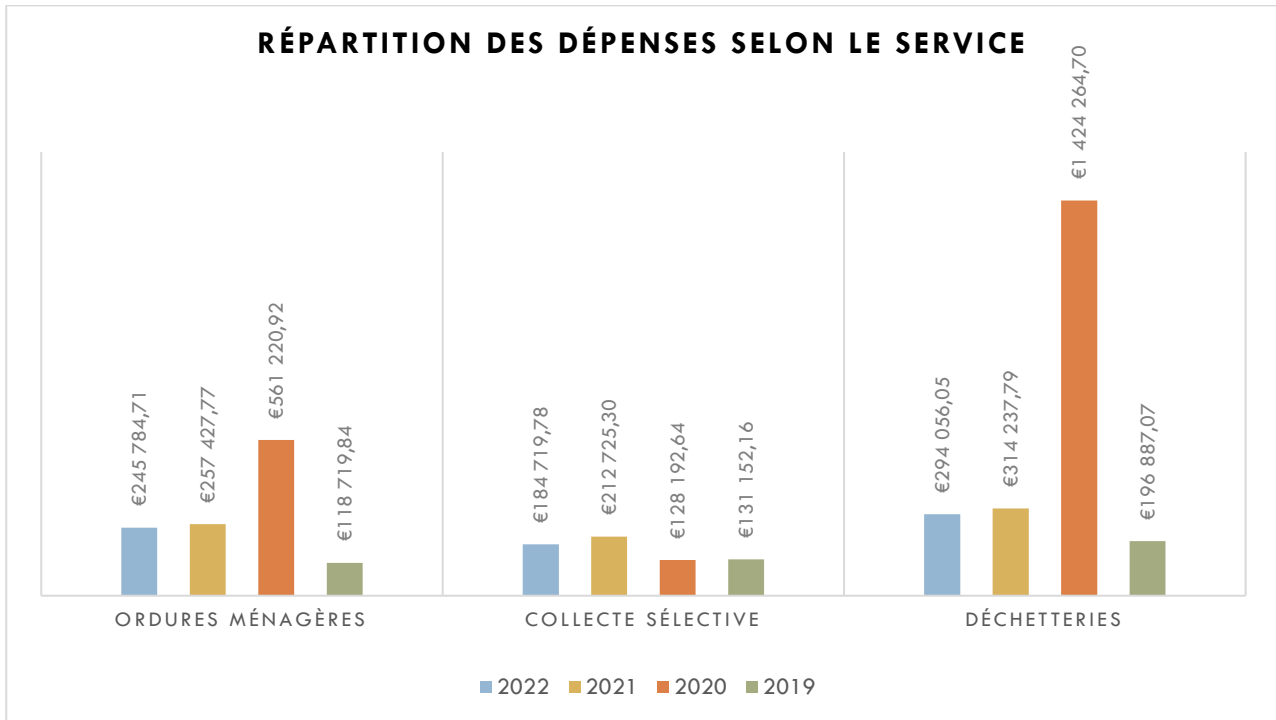
- ✓ Le montant de l'excédent d'investissement reporté qui s'élève en 2022 à 928 502,51 € contre 568 009,55 € en 2021, soit + 63,47 %
- ✓ La sortie de la subvention de l'ancienne déchetterie au 1^{er} janvier 2022 pour 100 351,68 €,
- ✓ Les prix de reprise issues de la vente des matériaux avec une augmentation de + 9,44 %,
- ✓ La vente de conteneurs pour 34 479 €.

c. Investissement réalisé 2022

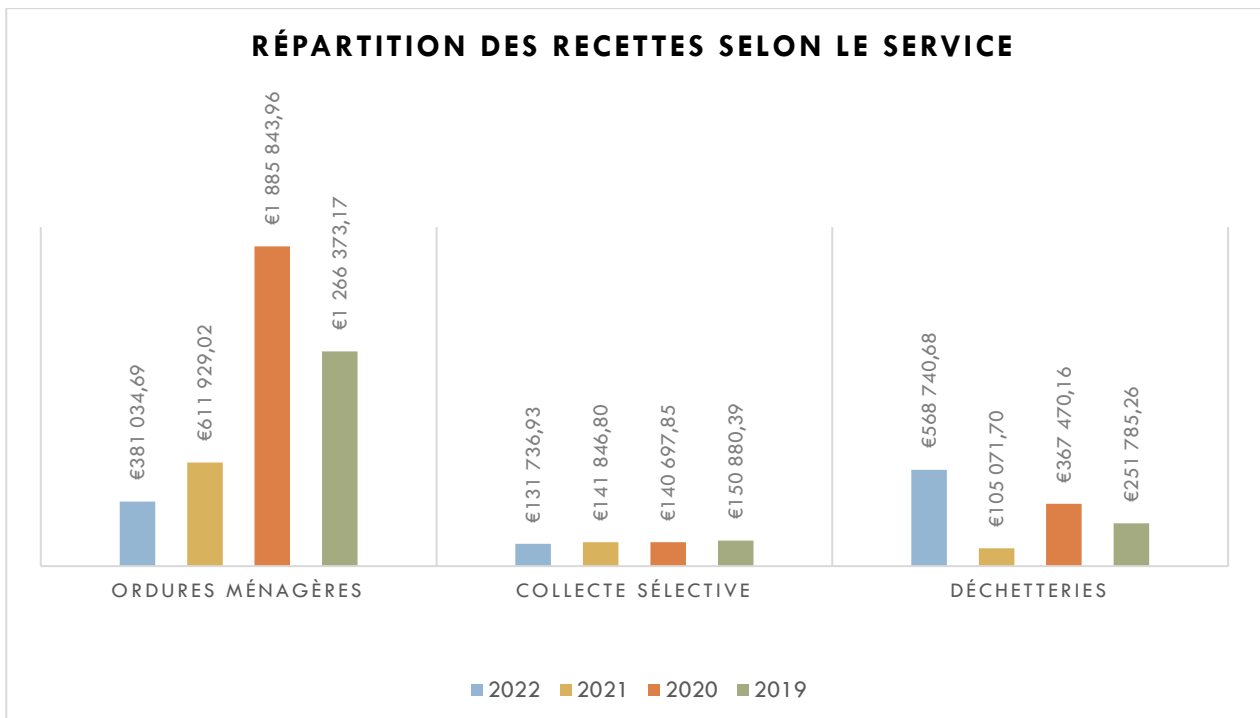
Dépenses 2022 = 724 560,54 €
 Dépenses 2021 = 784 390,86 €
 - 7,63%

Recettes 2022 = 1 081 251,30 €
 Recettes 2021 = 858 847,52 €
 + 25,93%

Résultat 2022 = 356 951,76 €
 Résultat 2021 = 74 456,66 €
 + 379,41%



En 2022, les dépenses d'investissement baissent de 7.63% puisque les dépenses liées à construction de la nouvelle déchetterie de Thônes ont été finies d'être réglées en 2021 (193 552 € de travaux pour la fin des travaux de la nouvelle déchetterie), ainsi qu'une diminution dans les dépenses liées aux containers (achat de 30 containers en 2021, contre 7 en 2022).



La hausse des recettes d'investissement s'explique par :

- ✓ L'augmentation des dotations d'amortissement de 430 157 € en 2022,

- ✓ Le solde de la subvention d'investissement DETR (Dotation d'Equipeement des territoires ruraux) versé par l'Etat pour la construction de la déchetterie de Thônes d'un montant de 47 528 €.

d. Recettes issues de la vente des matériaux de la collecte sélective

Produits	Entreprises	Tonnes reprises en 2021	Tonnes reprises en 2022	Recettes HT en 2021	Recettes HT en 2022
Plastique	Valorplast	73,08 T	89,88 T	21 038,89 €	56 835,53 €
Acier	Excoffier	34,59 T	39,19 T	6 412,66 €	5 704,65 €
Verre	OI Manufacturing	1 633,84 T	1 944,46 T	26 773,31 €	43 057,58 €
Aluminium	Regeal Affimet	6,69 T	9,09 T	3 898,22 €	6 522,10 €
Brique ELA	Revipac	18,21 T	31,98 T	182,14	319,84 €
Papier (1.11)	Excoffier	336,48 T	322,36 T	24 199,20 €	42 523,99 €
EMR (5.02)	Excoffier	368,38 T	302,10 T	50 158,40 €	35 066,46 €
Gros de magasin (1.02)	Excoffier	199,92 T	187,67 T	17 665,46 €	7 837,34 €
Cartons ondulés (1.05)	Excoffier	564,44 T	519,70 T	75 163,37 €	61 059,13 €
Total		3 235,63 T	3 446,44 T	225 491,64 €	258 926,61 €

On observe des variations autant positives que négatives sur les prix de reprise :

- ✓ Hausse significative concernant le rachat du plastique et du papier,
- ✓ Diminution de 15 à 20 % pour le rachat de l'acier et des EMR.

Cela induit tout de même une hausse de 33 435 € soit + 15 %, et 2 111 T repris en plus sur 2022.

Produits	Entreprises	Prix de reprise/T annuel 2021	Prix de reprise/T annuel 2022	Evolution
Plastique	Valorplast	287,90 €	632,36 €	119,65%
Acier	Excoffier	185,37 €	145,55 €	-21,48%
Verre	OI Manufacturing	16,39 €	22,14 €	35,11%
Aluminium	Regeal Affimet	582,35 €	717,19 €	23,15%
Brique ELA	Revipac	10,00 €	10,00 €	0,00%
Papier (1.11)	Excoffier	71,92 €	131,91 €	83,42%
EMR (5.02)	Excoffier	136,16 €	116,08 €	-14,75%
Gros de magasin (1.02)	Excoffier	88,36 €	41,76 €	-52,74%
Cartons ondulés (1.05)	Excoffier	133,16 €	117,49 €	-11,77%

e. Soutiens issus des éco-organismes

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets, la CCVT est soutenues financièrement par des éco-organismes :

- ✓ Pour les déchets issus de la collecte sélective :
 - **Adelphé** (portail Citeo) : soutien pour la filière emballage, un versement par semestre puis solde N en N+1
- ✓ Pour les déchets issus des déchetteries :
 - **Eco Mobilier** : soutien pour la filière de mobilier usagé, un versement par semestre
 - **Eco TLC** : soutien pour la filière textile d'habillement, le linge de maison et les chaussures, un versement par an
 - **Eco DDS** : soutien pour la filière des déchets diffus spécifiques (DDS), versement de l'année N en N+1
 - **OCAD3E/ECOSYSTEM** : soutien pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, versement trimestriel

	Type de déchet	Eco-organisme	Soutien reçus en 2021 (€)	Soutien reçus en 2022 (€)	Evolution
COLLECTE SELECTIVE	Emballages/papiers/verre	CITEO/ADELPHE	430 858,26	430 026,30	-0,19%
DECHETTERIE	Mobilier	ECOMOBILIER	27 898,56	14 540,73	-47,88%
	Textiles	ECOTLC	566,20	568,10	0,34%
	DDS (produits chimiques)	ECODDS	4 247,63	3 475,64	-18,17%
	DEEE	OCAD3E	18 684,08	17 462,21	-6,54%
TOTAL			482 254,73	466 072,98	-3,36%

Le montant des soutiens diminue entre 2021 et 2022 du fait d'un soutien d'Ecomobilier non perçu sur l'année 2022 pour un montant de 12 399.27 €.

f. Coût aidé

Le coût aidé correspond au coût/charges de gestion des déchets restant à financer par la collectivité après déduction des reprises de matériaux et des soutiens/subventions.

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Déchetterie	TOTAL
Dépenses	1 977 612,07 €	715 352,30 €	1 433 487,42 €	4 126 451,79 €
Recettes	45 681,27 €	705 547,33 €	248 882,76 €	1 000 111,36 €
Coût aidé	1 931 930,80 €	9 804,97 €	1 184 604,66 €	3 126 340,43 €
Tonnage	5 874 T	3 277 T	5 802 T	14 953 T
Coût à la tonne	328,91 € T	2,99 € T	204,16 € T	209,07 € T
<i>Coût à la tonne en 2021</i>	330,74 € /T	12,35 € /T	124,90 € /T	181,48 € /T

La population au 1^{er} janvier 2022 était de 19 213 habitants, soit 0,778 tonnes par habitant pour un montant de 162,72 €.

